

Department of Social Development / Ministère du Développement social  
Adult Community Resources / Ressources communautaires pour adultes

P.O. Box / C.P. 6000  
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1  
Tel/Tél. (506) 457-6811  
Fax/Télé. (506) 453-2869

**Date :** April 29, 2021 / Le 29 avril 2021

**To/Dest.:** Nursing Homes (Administrators and Directors of Nursing); Liaison Officers; NBANH and PDMs; AND to all Adult Residential Facilities (Operators); ARF Supervisors and ARF Coordinators/ les foyers de soins (administrateurs(trices) et directeurs(trices) des soins); agents(es) de liaison; Gestionnaires de programme et AFSNB; ET à tous les établissements résidentiels pour adultes (responsables); surveillants des ERA et coordonnateurs des ERA.

**From/Exp.:** Rashmi Hawley – Director of Adult Community Resources / Directrice des Ressources communautaires pour adultes

**Subject/Objet:** Vaccination options for new admissions/ Options de vaccinations pour les nouvelles admissions

Residents of long-term care facilities have been prioritized to receive COVID-19 vaccines since the start of vaccine roll-out in New Brunswick. Second-dose on-site clinics are currently underway in nursing homes (NHs) and adult residential facilities (ARFs) with approximately half of them completed. Your efforts to implement these clinics at your homes are greatly appreciated.

You may have questions about how you can ensure that all new admissions to your NH/ARF receive an opportunity to get vaccinated. Every opportunity should be maximized to immunize the people who are most vulnerable. If there is a second dose clinic occurring on site, the newly admitted resident may receive their second dose to complete the series if at least the minimum time interval has passed.

Les résidents d'établissements de soins de longue durée ont été placés en priorité depuis le début de la campagne de vaccination contre la COVID-19 au Nouveau-Brunswick. Des cliniques pour l'administration de la deuxième dose sont actuellement organisées sur place dans les foyers de soins et les établissements résidentiels pour adultes. Environ la moitié d'entre elles ont déjà eu lieu. Nous vous sommes grandement reconnaissants pour les efforts que vous avez déployés afin d'accueillir ces cliniques dans vos établissements.

Il se pourrait que vous vous demandiez quoi faire pour vous assurer que toute personne nouvellement admise dans un foyer de soins ou un établissement résidentiel pour adultes ait la chance de recevoir un vaccin. Il faut profiter de toutes les occasions à notre disposition pour vacciner les personnes qui sont le plus vulnérable. Si une clinique pour l'administration d'une deuxième dose a lieu sur place, un nouveau résident peut recevoir sa deuxième et dernière dose s'il s'est écoulé au

We would like to inform you that there are a number of additional efforts currently underway (please see Appendix A):

- Regional Health Authorities have established a process for all Alternate Level of Care (ALC) patients (including those awaiting placement to long-term care facilities) to receive 1st dose of vaccine while in hospital. RHAs may immunize ALC patients if still in hospital at the 14-week interval. The hospital will provide record of immunization to you prior to admission.
- If the newly admitted resident to an ARF/NH is mobile, they may make an appointment at a community Pharmacy or RHA clinic to receive their second dose to complete the series at the 14-week interval. If the new admission has not received the first dose, the vaccination can also be initiated via a community pharmacy or RHA clinic. [Book online](#)
- If the newly admitted resident is not mobile and is at least 55 years old, they will be eligible for AstraZeneca through the homebound referral process via EMP (please see the memo attached).

moins la période requise entre les deux doses.

Nous tenons à vous informer qu'un certain nombre d'autres initiatives sont présentement en cours (voir annexe A) :

- Les régies régionales de la santé ont établi un processus pour faire en sorte que tous les patients ayant besoin d'un autre niveau de soins, y compris les personnes en attente d'un placement dans un établissement de soins de longue durée, reçoivent leur première dose du vaccin pendant qu'ils sont à l'hôpital. Les régies régionales de la santé peuvent immuniser un patient ayant besoin d'un autre niveau de soins s'il est toujours à l'hôpital à l'intervalle de 14 semaines. L'hôpital vous fournira un dossier d'immunisation avant l'admission du résident.
- Tout résident nouvellement admis dans un foyer de soins ou un établissement de soins de longue durée qui est mobile peut prendre rendez-vous à une pharmacie ou une clinique d'une régie régionale de la santé afin d'obtenir sa deuxième et dernière dose à l'intervalle de 14 semaines. Tout résident nouvellement admis qui n'a toujours pas reçu la première dose du vaccin peut aussi communiquer avec une pharmacie ou une clinique d'une régie régionale de la santé pour la recevoir. [Prendre rendez-vous en ligne](#)
- Tout nouveau résident âgé d'au moins 55 ans qui n'est pas mobile est admissible au vaccin AstraZeneca par l'intermédiaire du processus d'aiguillage du Programme extra-mural pour les personnes confinées à domicile (voir note de service ci-jointe).

As more research emerges regarding the interchangeability of various COVID-19 vaccines, we will adjust the process to make more options available. As we continue working through this process and making any necessary adjustments, we would like to emphasize that the effectiveness of preventing disease, and severe outcomes of COVID-19 from 1 dose of vaccine far outweighs not vaccinating at all.

We would like to assure you that the Department of Health, Social Development, Regional Health Authorities and EM/ANB will continue collaborating on the process of vaccinating new admissions to long-term care facilities. We appreciate your patience and collaboration as we continue to fight this pandemic collectively.

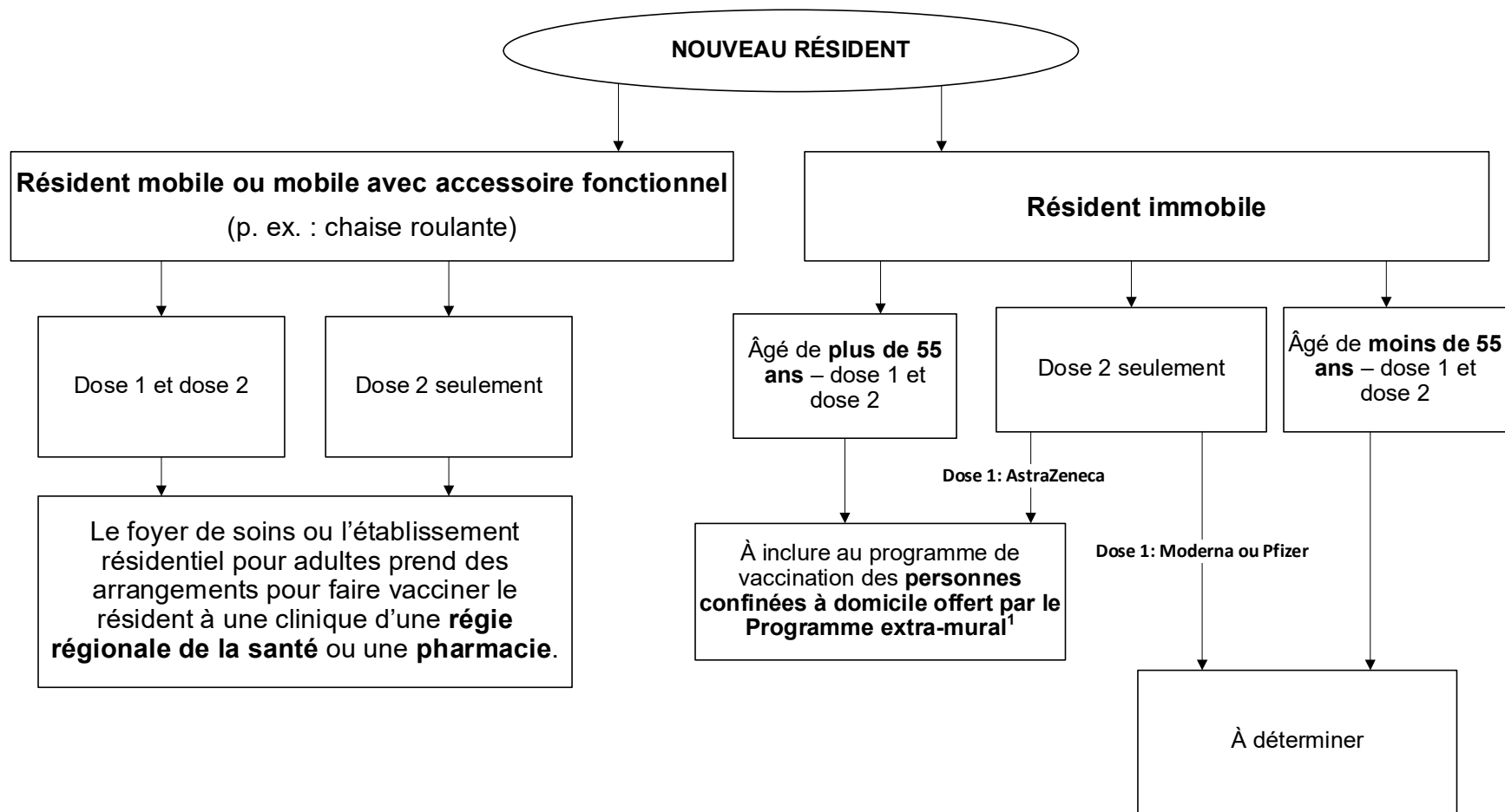
Au fur et à mesure que d'autres données sur l'interchangeabilité des divers vaccins contre la COVID-19 sont disponibles, nous modifierons le processus afin d'offrir d'autres possibilités en matière de vaccination. Nous poursuivrons notre cheminement et apporterons les ajustements nécessaires. Nous tenons entre-temps à mettre en évidence qu'il est beaucoup plus efficace de recevoir une dose du vaccin, plutôt que de ne pas se faire vacciner du tout, quand vient le temps de prévenir une infection à la COVID-19 et les complications graves qui l'accompagnent.

Nous tenons à vous assurer que le ministère de la Santé, le ministère du développement social, les régies régionales de la santé et EM/ANB continueront de travailler en collaboration pour immuniser les nouveaux résidents des établissements de soins de longue durée. Nous vous remercions de votre patience et de votre collaboration pendant que nous continuons à lutter ensemble contre cette pandémie.

Rashmi Hawley  
Director/Directrice

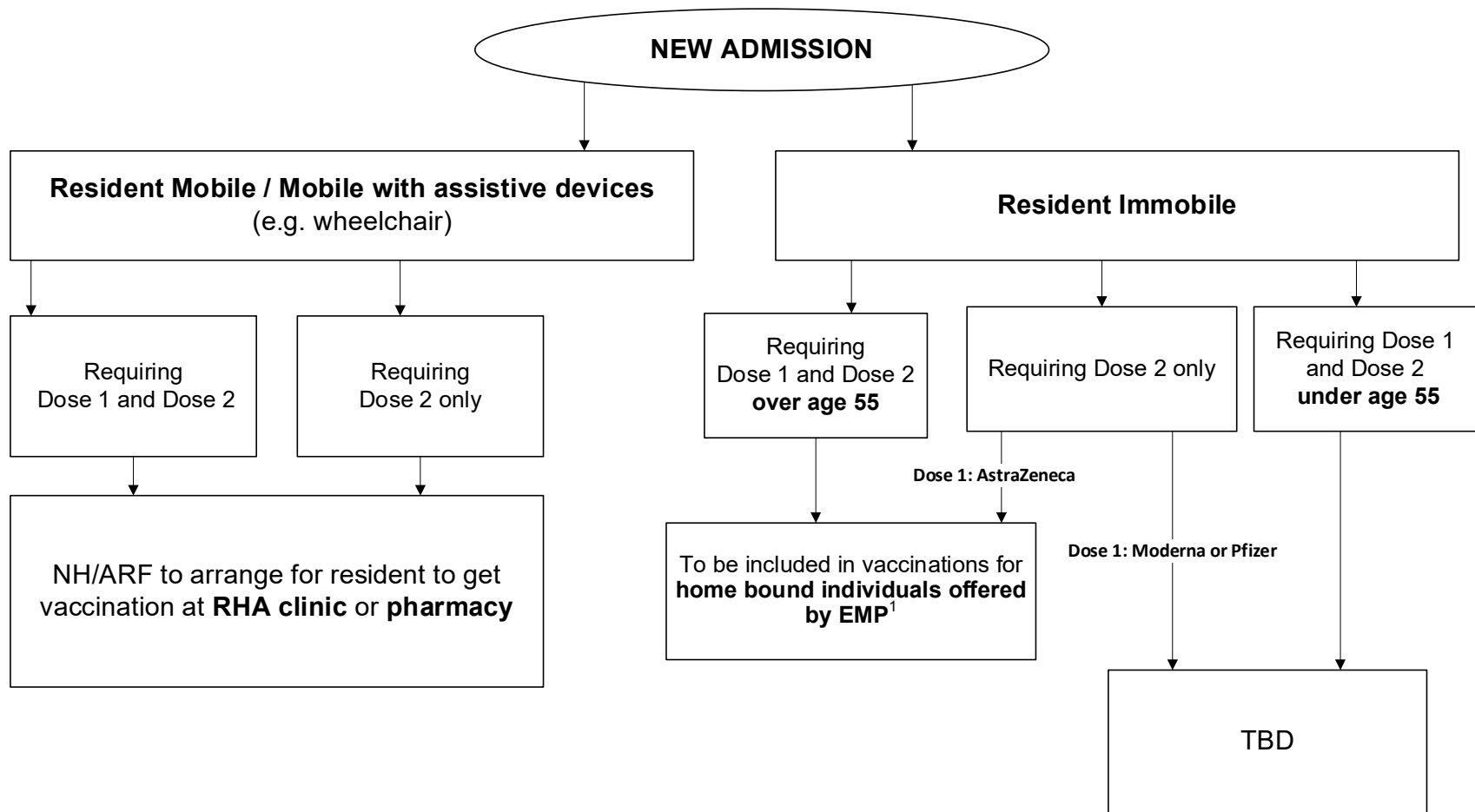
### Annexe A

Options de vaccination pour les résidents nouvellement admis dans un foyer de soins ou un établissement résidentiel pour adultes



<sup>1</sup> Memo/Note : EMP Referral for Home Vaccination / Aiguillage par le PEM pour la vaccination à domicile (April 23, 2021 / Le 23 avril 2021)

**Appendix A**  
Vaccination options for new admissions to adult residential facilities and nursing homes



<sup>1</sup> Memo/Note : EMP Referral for Home Vaccination / Aiguillage par le PEM pour la vaccination à domicile (April 23, 2021 / Le 23 avril 2021)